
MINISTERE AUPRES DU PREMIER MINISTRE

CHARGE DE L'ECONOMIE

ET DES FINANCES

DIRECTION GENERALE DU TRESOR

ET DE LA COMPTABILITE PUBLIQUE

EMISSION D'OBLIGATIONS DU TRESOR PAR ADJUDICATION

NOTE D'INFORMATION

Avril 2014

SOMMAIRE

	Pages
I. Présentation de l'Opération	3
I.1. Informations générales sur l'opération	3
I.2. Caractéristiques de l'émission	4
II. Avantages liés aux obligations du Trésor par adjudication 6,55% 2014-2022	7
II.1. Refinancement aux guichets de la BCEAO	7
II.2. Exonération d'impôt	7
II.3. Pondération dans les risques bancaires	7
II-4 Diversification du patrimoine	7
II-5 Couverture des engagements d'assurance	7
III. Environnement économique et financier	8
III.1 Situation économique à fin décembre 2013	8
III.2. Perspectives économiques et financières pour l'année 2014	11
III.3. L'impact des allègements PPTE, IADM et C2D sur l'économie ivoirienne	14
IV. Présentation de l'Emetteur « TRESOR PUBLIC »	16
IV.1. Missions	16
IV.2. Organisation	17
IV.3. Démarche Qualité	19
IV.4. Observatoire de l'éthique et de la déontologie du trésor Public	19
V. Annexes	21

I. PRESENTATION DE L'OPERATION

Le Ministre auprès du Premier Ministre chargé de l'Economie et des Finances de la Côte d'Ivoire a autorisé la Direction Générale du Trésor et de la Comptabilité Publique, par **Arrêté n°108/MPMEF/DGTCP/DDP du 22 avril 2014** à émettre, sur le marché financier de l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA), des obligations du Trésor par adjudication (OTA) pour un montant indicatif de cent milliards (100 000 000 000) FCFA.

Ces obligations du Trésor émises sous forme dématérialisée ont une valeur nominale de dix mille (10 000) FCFA sur laquelle sera servi un taux d'intérêt de 6,55% l'an, à échéance le 29 avril 2022.

La Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO) est chargée de l'organisation matérielle de l'émission, conformément aux dispositions du Règlement n°06/2001/CM/UEMOA relatif à l'émission par voie d'adjudication des bons et obligations du Trésor par les Etats membres de l'UEMOA.

I.1. Informations générales sur l'opération

But de l'émission

L'Etat de Côte d'Ivoire envisage de lever 100 milliards de FCFA à travers la présente émission d'Obligations du Trésor. L'opération vise à donner au Gouvernement, les moyens nécessaires pour réaliser son ambition de faire de la Côte d'Ivoire un pays émergent à l'horizon 2020. En effet, sur la période 2012-2015, la République de Côte d'Ivoire entend mettre en œuvre de grands projets d'investissement contenus dans son Plan National de Développement (PND) estimé à environ 22 milliards de dollars, soit 11 000 milliards de FCFA, dont environ 4 579,6 milliards de FCFA pour le secteur public.

Les investissements seront financés à travers un élargissement de l'espace budgétaire interne, notamment l'optimisation du potentiel fiscal, l'approfondissement du système financier, l'émission de bons et d'obligations du Trésor sur le marché financier régional et la rationalisation des dépenses publiques, les ressources dégagées dans le cadre de l'atteinte du point d'achèvement de l'Initiative PPTE, les Contrats de Désendettement et de Développement (C2D), les financements privés (y compris auprès des guichets non traditionnels) et les Partenariats Public-Privés ainsi que l'appui de la coopération bilatérale et multilatérale.

A travers le PND, il se dégage un besoin de financement global de 2 501 milliards de FCFA qui sera assuré par des dons et prêts projets additionnels, mais également par des émissions de titres publics, en tenant compte de la stratégie d'endettement nouvellement adoptée suite à l'atteinte du point d'achèvement de l'Initiative PPTE, de manière à ne pas compromettre la soutenabilité de la dette.

Les ressources levées serviront à financer le PND, notamment les projets prioritaires pour l'année 2014 dont certains sont relatifs aux infrastructures routières (154,1 milliards) et énergétiques (128,7 milliards), à l'éducation (46,2 milliards), à l'adduction en eau potable (77,6 milliards), à la santé publique (43,6 milliards), à la sécurité et défense nationale (31,0 milliards) et aux logements sociaux et l'emploi des jeunes (18,0 milliards).

Emetteur :	Etat de Côte d'Ivoire à travers le Trésor Public, sous la responsabilité du Ministre Auprès du Premier Ministre Chargé de l'Economie et des Finances
Réseau de placement :	Toutes les Directions nationales de la BCEAO dans l'UEMOA, en relation avec les banques, les Etablissements Financiers, les organismes financiers régionaux et les Sociétés de Gestion et d'Intermédiation (SGI).

I.2. Caractéristiques de l'émission

Désignation :	Obligations du Trésor par adjudication ;
Forme des titres :	Les obligations sont dématérialisées et tenues en compte courant dans les livres de la BCEAO ;
Dénomination :	A déterminer par la BCEAO ;
Volume de l'émission :	100 000 000 000 FCFA ;
Valeur nominale unitaire :	10 000 FCFA ;
Prix de souscription :	Multiples ;
Souscription minimum :	100 obligations ;
Maturité :	8 ans ;
Echéance :	29 avril 2022 ;
Remboursement :	Le remboursement de l'emprunt se fera par amortissement constant annuel avec un différé de quatre (04) ans, selon le tableau d'amortissement joint ;
Taux d'intérêt :	6,55% net l'an ;
Païement des coupons :	L'intérêt nominal est de 655 FCFA par obligation de 10 000 FCFA. Il est payable à terme échu le 29 avril de chaque année, et pour la première fois, le 29 avril 2015 ;
Liquidité :	Les banques, les établissements financiers et les organismes financiers régionaux disposant d'un compte courant ordinaire dans les livres de la Banque Centrale, peuvent acquérir ou vendre des obligations du Trésor sur le marché secondaire.

L'Etat s'interdit de procéder pendant toute la durée de l'emprunt à l'amortissement par remboursement anticipé des obligations, mais se réserve le droit de procéder, sur le marché, à des rachats ou des échanges ;

Organisation matérielle

La Banque Centrale assure l'organisation matérielle de l'émission ;

Garantie :

L'emprunt est émis par le Trésor Public de la Côte d'Ivoire et bénéficie de la garantie souveraine de l'Etat ;

Placement :

La souscription primaire des obligations du trésor est réservée aux banques, aux établissements financiers, aux organismes financiers régionaux et aux Sociétés de Gestion et d'Intermédiation (SGI). Ces souscripteurs soumissionnent pour cent (100) obligations au minimum ;

Publication des offres :

22 avril 2014 ;

Dépôt des soumissions :

Les fiches de soumission doivent être déposées, sous plis fermés à la Direction Nationale de la BCEAO de l'Etat du soumissionnaire, le 28 avril 2014, au plus tard à 10 heures 30 mn précises, TU ;

Dépouillement des offres :

28 avril 2014 à 11h30 mn TU ;

Date de valeur :

29 avril 2014 ;

Lieu de souscription :

Toutes les Directions Nationales de la BCEAO dans l'UEMOA, en relation avec les banques, les Etablissements Financiers, les organismes financiers régionaux et les Sociétés de Gestion et d'Intermédiation (SGI) ;

Tableau 1 : Amortissement des obligations du Trésor par adjudication 6,55% 2014-2022

Montant indicatif : 100 000 000 000 FCFA

Durée : 8 ans

Taux d'intérêt annuel : 6,55 %

Date de valeur : 29 avril 2014

Amortissement : Remboursement constant annuel du capital après un différé de quatre (4) ans ; coupon annuel.

Tableau d'amortissement

DATE D'ECHEANCE	ENCOURS	CAPITAL	INTERETS	TOTAL
29/04/2015	100 000 000 000	-	6 550 000 000	6 550 000 000
29/04/2016	100 000 000 000	-	6 550 000 000	6 550 000 000
29/04/2017	100 000 000 000	-	6 550 000 000	6 550 000 000
29/04/2018	100 000 000 000	-	6 550 000 000	6 550 000 000
29/04/2019	100 000 000 000	25 000 000 000	6 550 000 000	31 550 000 000
29/04/2020	75 000 000 000	25 000 000 000	4 912 500 000	29 912 500 000
29/04/2021	50 000 000 000	25 000 000 000	3 275 000 000	28 275 000 000
29/04/2022	25 000 000 000	25 000 000 000	1 637 500 000	26 637 500 000
TOTAL		100 000 000 000	42 575 000 000	142 575 000 000

Description du mécanisme d'adjudication

Le mécanisme d'adjudication sera à prix demandé. Les soumissions seront acquises au prix proposé par le souscripteur. Les soumissions seront rémunérées au taux d'intérêt annuel fixe de 6,55% net l'an dans la limite du montant mis en adjudication.

II. AVANTAGES LIES AUX OBLIGATIONS DU TRESOR PAR ADJUDICATION 6,55% 2014-2022

II.1. Refinancement aux guichets de la BCEAO

Les obligations Assimilables du Trésor bénéficieront de l'admissibilité aux guichets de refinancement de la BCEAO dans les conditions fixées par le Comité de Politique Monétaire.

II.2. Exonération d'impôt

Les coupons sont affranchis de l'impôt sur le revenu des valeurs mobilières conformément à l'article 963 du Code Général des Impôts.

II.3. Pondération dans les risques bancaires

Les obligations du Trésor sont pondérées à 0% dans les risques bancaires

II.4. Diversification du patrimoine

Les obligations du Trésor constituent un placement de qualité permettant aux institutions bancaires et financières, ainsi qu'aux opérateurs économiques de diversifier leur portefeuille de titres.

II.5. Couverture des engagements d'assurance

Les obligations du Trésor sont admissibles en couverture des engagements réglementés des compagnies d'assurances, conformément aux dispositions du code CIMA.

III- ENVIRONNEMENT ECONOMIQUE ET FINANCIER DU PAYS

III-1- Situation économique à fin décembre 2013

Au niveau international, en 2013, l'activité économique est caractérisée par une croissance de 3,0%, proche de celle de 2012, soutenue par les pays émergents et en développement (+4,7%). L'activité dans les pays avancés (+1,3%) reste impactée par la morosité de la zone euro (-0,4%) qui enregistre par ailleurs une appréciation de sa monnaie par rapport aux principales devises.

En 2013, dans les **pays avancés**, la croissance a été soutenue principalement par les Etats-Unis (+1,9%), le Japon (+1,7%), le Royaume-Uni (+1,7%) et le Canada (+1,7%).

Les **pays émergents et en développement** demeurent le moteur de la croissance mondiale. L'activité a été essentiellement portée par la Chine (+7,7%), les pays de l'ASEAN (+5,0%) et dans une moindre mesure l'Inde (+4,4%). Leur performance a été soutenue par l'amélioration de la demande des pays avancés sur le second semestre, mais affectée par la baisse des cours des matières premières. En effet, la plupart des cours des matières premières, notamment le pétrole brut (-2,5%) et l'or (-15,2%) se contractent.

En **Afrique subsaharienne**, l'activité en 2013 (+5,1%) a bénéficié de la solidité de la demande intérieure et de la reprise de la demande des pays avancés.

S'agissant spécifiquement de la **zone UEMOA**, l'activité économique au troisième trimestre 2013 est caractérisée par une évolution contrastée des productions agricoles, un repli de l'activité industrielle et une hausse des ventes de détail.

Au plan national, En 2013, le taux de croissance du PIB est ressorti à 8,7% et serait de 10% en 2014, en relation notamment avec l'amélioration du climat des affaires et la mise en œuvre énergique de la stratégie de croissance axée sur la relance des investissements, dont une part importante proviendrait du secteur public. L'année 2014 s'inscrit également dans la poursuite de la mise en œuvre du Plan National de Développement 2012-2015 et les hypothèses du cadrage macroéconomique 2014, prennent en compte l'amélioration de la situation sociopolitique, la consolidation de la paix et la politique de croissance économique soutenue par d'importants investissements publics et privés dans tous les secteurs d'activité économique.

Concernant le **commerce extérieur**, les importations de biens et services sont en hausse de 5,8% en lien avec la vitalité de l'activité nationale pour sa consommation en biens intermédiaires et d'équipement. Les exportations de biens et services enregistrent une hausse de 5,7% soutenues principalement par la croissance des produits de l'agro-industrie, de l'agriculture d'exportation et de l'extraction minière.

La consommation finale en 2013 a connu une hausse de 5,7% contre 9,6% en 2012 liée surtout à la consommation des ménages (+7,5% en 2013 contre +8,8% en 2012) et cela, malgré la baisse survenue au niveau de la consommation publique (-3,5% en 2013 contre +14,1% en 2012). Cette augmentation est liée en partie à la normalisation sociopolitique, à la création d'emplois dans le secteur moderne (hausse de 5% par rapport 2012), à la hausse des revenus agricoles notamment dans la filière café-cacao (stabilisation des prix aux producteurs à des niveaux rémunérateurs) où les revenus bruts ont augmenté de près de 17% en termes réels.

S'agissant des **investissements**, ils se sont accrus de 31,3% contre 84,4% en 2012, tirés par ses deux composantes à savoir l'investissement public et privé. L'investissement public a été surtout marqué par

l'exécution des principaux chantiers de l'Etat notamment la finition de l'autoroute du nord, les travaux de bitumage et de renouvellement des principales voiries notamment dans les régions du PORO et du GBEKE. L'investissement privé a bénéficié du renouvellement et de l'accroissement par le secteur privé des outils de production notamment dans l'exploration minière et pétrolière d'une part et le développement des champs pétroliers et miniers d'autre part.

Ainsi, le taux d'investissement est ressorti à 16,5% du PIB en 2013, contre 13,6% en 2012 et 8,2% en 2011. S'agissant du taux d'investissement public, il s'est établi à 6,2% en 2013 contre 4,5% en 2012.

Sous l'impulsion de la reprise économique, **l'emploi dans le secteur moderne** à fin 2013, est marqué par une progression positive tant au niveau du secteur public que du privé. Le secteur public a connu un accroissement grâce à la politique de recrutement de l'administration publique (+5,1% soit +7 025 emplois) et dans les Entreprises Publiques Nationales (+9,5% soit +803 emplois). Le secteur privé, qui emploie près de 77,2% de l'effectif du secteur moderne, a évolué de 4,8%.

La situation des **finances publiques** à fin décembre 2013, est caractérisée par une bonne tenue des recettes et dons qui évoluent à la hausse (3 039,5 milliards contre 2 621,5 milliards en 2012), une augmentation des dépenses totales et prêts nets (3 385,6 milliards contre 3 053,9 milliards en 2012)

L'évolution **des recettes et dons** provient aussi bien des recettes fiscales (2 408,6 milliards en 2013 contre 2213,0 milliards en 2012) que celles non fiscales (429,4 milliards en 2013 contre 327,3 milliards en 2012) mais également des dons (201,5 milliards en 2013 contre 81,2 milliards en 2012). Cette performance est surtout liée à l'amélioration du recouvrement.

La hausse des **recettes fiscales** est due principalement à un bon recouvrement des droits et taxes à l'importation (752,2 milliards contre 670,6 milliards en 2012) et à l'exportation (299,1 milliards contre 230,0 milliards en 2012) lié à la consolidation du regain d'activité, au recouvrement de recettes sur l'ensemble du territoire national et à l'encadrement des exonérations.

Quant à l'accroissement des **recettes non fiscales**, il est lié au bon recouvrement des cotisations de sécurité sociales (307,3 milliards contre 235,9 milliards en 2012). Les autres recettes non fiscales connaissent également une hausse considérable (122,2 milliards contre 91,4 milliards en 2012) grâce notamment aux recettes non fiscales du Trésor (62,8 milliards contre 38,2 milliards en 2012).

L'agriculture a connu une bonne progression en 2013, attribuable à l'agriculture vivrière (+5,3% contre +3% en 2012) et à l'agriculture d'exportation (+9% contre -0,2% en 2012). L'agriculture vivrière a profité de la mise en œuvre de la Stratégie Nationale de Développement du riz initiée par le Gouvernement. Sur la base des collectes provisoires, la production de riz est estimée à 1 868 294 tonnes, en hausse de 19,6% par rapport à 2012. Cette stratégie qui est dans sa troisième année d'exécution ambitionne de rendre la Côte d'Ivoire autosuffisante en riz à partir de 2016 avec une production nationale estimée à au moins 1 900 000 tonnes de riz blanchi.

Quant à **l'agriculture d'exportation**, la croissance est consécutive à la reprise de la production de cacao (1 671,1 milliers de tonnes contre 1 499,1 milliers de tonnes en 2012, soit une hausse de 11,5%), du caoutchouc (+13,9%) et de l'anacarde (+8,4%).

Elle a connu une bonne performance due à la composante « autres industries » (+12% contre +3,4% en 2012) malgré le ralentissement de la branche « agroalimentaire et tabacs » (+1,6% contre 20,4% en 2012). Cette quasi-stagnation de l'agroalimentaire est le fait du recul de la production d'huile de palme (-6,1%), de l'arrêt pour grève de cinq (5) semaines d'une industrie sucrière et de la contre-performance de la production des conserves de thon. Quant aux autres industries manufacturières, elles ont tiré avantage des sous-branches « Fabrication de textiles » (+47,6%), « Fabrication de produits en caoutchouc ou en matières

plastiques » (+46,8%), « Fabrication de papier, de carton et d'articles en papier ou en carton » (+40,7%), « Fabrication de machines et de matériels électriques » (+37,5%), « Métallurgie ; fonderie » (+27,6%), « Travail du cuir; fabrication d'articles de voyage; fabrication de chaussures » (+21,8%) et « Fabrication de meubles; activités de fabrication non classé ailleurs » (+19,3%).

Le secteur de la construction a connu une hausse de 20,3% suite à la bonne progression des chantiers publics entamés en 2012 et au démarrage de nouveaux projets. Il s'agit entre autres de :

- l'achèvement de l'autoroute du nord (axe Singrobo-Yamoussoukro) ;
- la remise à neuf du tronçon Abidjan-Singrobo de l'autoroute du nord ;
- la pleine activité des chantiers relatifs à la construction des ponts Riviera-Marcory, de Jacquerville et de Bouaflé, des échangeurs du boulevard VGE et du carrefour de la Riviera 2;
- la construction de salles de classes et de centres de santé ;
- la poursuite des travaux de l'autoroute Abidjan-Bassam ;
- la construction de réceptifs hôteliers (groupe Teylieum, Azalai hôtels, Radisson blue etc.) ;
- la réhabilitation des bâtiments administratifs publics et privés;
- la construction d'habitats sociaux;
- la poursuite de la construction de la centrale thermique Ciprel 4;
- la maintenance et l'extension du réseau routier ;
- le bitumage des voies Boundiali-Tengréla.

L'énergie électrique est en hausse de 19,5% du fait, d'une part de l'accroissement de la production d'électricité de 10,1% et d'autre part, de la baisse des coûts de production consécutive à une utilisation moindre de HVO. La production est soutenue par la hausse de la composante thermique (+15,9%) liée notamment à l'extension de la capacité de la centrale thermique AGGREKO (+100 MW).

Les produits pétroliers, quant à eux, ont connu une progression moindre (3,8% contre 45,5% en 2012). Les ventes réalisées en 2013 se chiffrent à 3 199 KT de produits pétroliers, enregistrant une hausse de 2,6% par rapport à l'année précédente qui se situaient à 3 118 KT.

Le secteur du transport a connu une hausse de 6,9% attribuable à toutes ses composantes. En effet, ce secteur enregistre en 2013 une évolution favorable des trafics maritime, routier et aéroportuaire tandis que l'activité ferroviaire se contracte. Le trafic aérien est en progression de 24,7% par rapport à 2012 grâce à la pleine activité d'Air Côte d'Ivoire, à l'arrivée de CORSAIR et au développement des activités d'Air France. Le transport terrestre connaît une hausse de 7,1% en relation avec le dynamisme de l'activité économique nationale. La branche maritime est en augmentation de 3,4% tirée par le port de San Pedro. Ce dernier bénéficie d'une bonne tenue du transbordement (+53,2%) qui représente 59,2% du trafic de ce port.

L'activité commerciale enregistre une hausse de 9,7% due à la progression de ses différentes composantes. En effet, l'indice du chiffre d'affaires du commerce de détail à fin décembre 2013 évolue de 11,5% en termes réels par rapport à la même période de 2012, du fait de la reprise de la demande en lien avec la nette amélioration du climat des affaires et des revenus des ménages. Cet accroissement s'explique par une augmentation non seulement de 16,5% des ventes des produits pétroliers, mais également de 22,3% de la branche « Automobile, motocycles et pièces détachés », de 30,8% de la branche « produits de l'équipement du logement », de 12,0% des ventes des « produits pharmaceutiques » et de 7,1% des ventes des branches « autres commerces ».

L'activité bancaire et financière reste dynamique. La vitalité du secteur est liée en partie à la progression des crédits à l'économie de 22,6% et de la consolidation des transactions boursières (indice BRVM composite en hausse de 39,3%) respectivement pour les services bancaires et financiers.

L'extraction minière a connu une bonne progression en 2013 (+6,9%) après son recul en 2012 (-4,5%), grâce à la consolidation des productions de gaz naturel (+19,4%), d'or (+27,6%), et de manganèse (+134,9%).

Les performances de la production d'or sont liées aux investissements dans les mines d'Ity, à la production normale de la mine de Tongon sur toute l'année 2013 (fourniture régulière d'électricité) et l'entrée en production de la mine d'Agbaou. En ce qui concerne le gaz naturel, les puits continuent de bénéficier d'importants investissements pour soutenir la production.

Le secteur non marchand enregistre une progression de 3,1% en 2013 en liaison notamment, avec l'augmentation des effectifs et de la productivité des fonctionnaires.

III-2- Perspectives Economiques et Financières pour l'année 2014

L'année 2014 serait l'année la plus active du PND 2012-2015 marquée notamment par :

- la consolidation de la normalisation sociopolitique,
- la reprise de l'économie mondiale favorisant la stimulation des exportations ;
- le renforcement du cadre de financement des PME et PMI ;
- la consolidation de l'environnement des affaires ;
- la poursuite des réformes structurelles notamment dans le secteur financier ;
- la facilitation des investissements et de la création d'entreprises (adoption du code minier et d'investissement) ;
- la hausse des revenus à travers l'augmentation des salaires des fonctionnaires et du SMIG ;
- la multiplication des forums économiques en vue d'accroître les investissements directs étrangers ;
- le renforcement du mécanisme d'apurement des arriérés pour résorber les restes à payer après l'audit ;
- l'affermissement de la trésorerie pour le règlement des factures dans les délais requis ;
- le renforcement de la capacité d'absorption avec la réduction des délais d'appel d'offre.

Dans ce contexte le taux de croissance devrait ressortir à 10% en 2014 soutenu singulièrement par le raffermissement des activités dans les secteurs manufacturiers et des services.

Le commerce extérieur

Au niveau des échanges extérieurs, les importations de biens et services connaîtraient une hausse (+11,9%) toujours en lien avec la consommation de biens intermédiaires et d'équipement relatifs aux différents investissements prévus notamment, les grands travaux d'investissements publics. Quant aux exportations de biens et services, elles enregistreraient une évolution de 9,7% due principalement à la croissance des produits primaires et des produits manufacturiers (agro-industrie, textiles etc.) à l'exception du pétrole brut.

La consommation finale

La consommation finale ressortirait à 7% en 2014 contre 5,7% en 2013 soutenue par l'ensemble de ses branches à savoir la consommation des ménages (+7,8% en 2014 contre 7,5% en 2013) et la consommation publique (+2,5% en 2014 contre -3,5% en 2013). Cette hausse serait due à la revalorisation et au reclassement indiciaire des salaires des fonctionnaires, au relèvement du Salaire Minimum Interprofessionnel Garanti (SMIG), et aux embauches dans le secteur privé.

L'investissement

Les investissements s'accroîtraient de 31,9%, soutenus par les chantiers de l'Etat (Pont Henri Konan Bédié, Autoroute Abidjan-Bassam, Echangeurs de Marcory et Riviera 2, logements sociaux, construction de l'université de Man, barrage de Soubré etc.), le renouvellement et le renforcement des outils de production dans les secteurs manufacturier et de la construction. A cela s'ajoutent le renforcement des capacités des centrales thermiques (Ciprel IV, Azito, Abatta etc.) et des différents ports maritimes, la modernisation de l'aérogare (Fret de l'aéroport FHB), la réhabilitation des aéroports de l'intérieur du Pays (Yamoussoukro, San-Pedro, Bouaké, Korhogo etc.) la continuation de la prospection minière (pétrole, or, fer, manganèse), le développement des champs pétroliers et gaziers (Gazelle, Espoir etc.) et des gisements aurifères (départements de Hiré et de Bouaflé). Le taux d'investissement global ressortirait à 20% du PIB en 2014, contre 16,5% en 2013.

L'inflation

Bien que le niveau de croissance reste élevé en 2014, l'inflation serait limitée à 1,6% grâce à la politique de lutte contre la cherté de la vie du Gouvernement qui se traduirait par l'accroissement de l'offre de produits alimentaires, l'amélioration des circuits de distribution et des voies de dessertes agricoles et la réduction des positions dominantes.

Les finances publiques

Les recettes et dons, au niveau des finances publiques, connaîtraient une hausse (3 488 milliards en 2014 contre 3 39,5 milliards en 2013) liée non seulement à une augmentation des recettes fiscales et non fiscales (3 110,1 milliards contre 2 838 milliards en 2013) mais également à l'accroissement des dons (337,9 milliards contre 201,5 milliards en 2013). Toutes ces progressions sont dues au regain d'activité (croissance de l'économie de 10% contre 8,7% en 2013), aux efforts de recouvrement l'administration fiscale, à la poursuite de la politique de décentralisation et de redéploiement des services sur toute l'étendue du territoire, aux effets attendus des réformes fiscales, de la rationalisation de la gestion des exonérations, du renforcement des efforts de productivité des services, de l'intensification de la lutte contre la fraude et le renforcement du contrôle fiscal.

Quant **aux dépenses totales et prêts nets**, ils connaîtraient une augmentation (3 867,9 milliards contre 3 385,6 milliards en 2013) liée principalement à la volonté du Gouvernement de maintenir la stabilité macroéconomique et d'exécuter le programme d'investissement présenté dans le PND. Ainsi, les dépenses d'investissement seraient en hausse passant à 1 119,6 milliards contre 934,2 milliards en 2013).

Le solde budgétaire, quant à lui serait déficitaire (-2,2% du PIB) en liaison toujours avec la poursuite des investissements publics en vue de la satisfaction des populations dans le domaine des infrastructures socioéconomiques. Le financement du déficit proviendrait principalement d'un emprunt net sur le marché monétaire et financier de 280 milliards et des appuis budgétaires attendus à hauteur de 116,6 milliards de FCFA.

La masse monétaire

Les agrégats monétaires pour fin décembre 2014 se caractériseraient par :

- une augmentation de la masse monétaire de 506,5 milliards soit une progression de 9,5% ;
- une consolidation des avoirs extérieurs nets de 18,7 milliards ;
- un accroissement net du crédit intérieur de 487,8 milliards ;
- une baisse des interventions de la BCEAO de 77,6 milliards ;
- un coefficient k (inverse de la vitesse de la monnaie) établi à 0,370.

Les avoirs extérieurs nets ressortiraient à 1 543,9 milliards à fin décembre 2014 contre 1 525,2 milliards en décembre 2013, soit une consolidation de 18,7 milliards qui serait exclusivement amenée par la hausse des avoirs extérieurs nets de l'Institut d'Émission en liaison avec la bonne tenue des exportations et l'afflux des investissements directs étrangers.

L'encours des crédits à l'économie ressortirait à 2 806,8 milliards à fin décembre 2014 contre 2 516,2 milliards un an plus tôt, s'inscrivant ainsi en hausse de 300,7 milliards, soit une progression de 11,9%. L'augmentation projetée des crédits à l'économie serait en relation avec la reprise économique et la facilitation de l'accès aux crédits bancaires par les PME/PMI. Le mécanisme de financement des PME/PMI repose sur la mise en place du fonds de garantie des PME/PMI dont le début des activités est prévu au premier trimestre de 2014.

L'agriculture

L'agriculture devrait bénéficier des investissements dans le secteur agricole (PNIA) et avicole avec la mise en œuvre du Fonds de Garantie du Secteur Avicole (FGSA). La redynamisation des organisations professionnelles et la poursuite de la politique de la production vivrière devrait contribuer à la croissance des différentes filières. Au total, l'agriculture vivrière progresserait de 7,1%. La projection de l'agriculture d'exportation table sur la bonne pluviométrie, un meilleur traitement phytosanitaire des plantations et du verger, une amélioration des routes de desserte et des prix rémunérateurs. Cependant, une baisse de la production de cacao est prévue de l'ordre de 9,4% (1 514 milliers de tonnes en 2014, contre 1 671,1 milliers de tonnes en 2013) en lien avec le repos végétatif. Ainsi, la production de l'agriculture d'exportation serait en repli de 3,2% en 2014 contre une hausse de 9% en 2013.

L'industrie manufacturière

L'industrie manufacturière enregistrerait une bonne performance due à ses différentes composantes, +13,2% pour la branche « autres industries » et +11,2% pour les « industries agroalimentaire ».

La construction (BTP)

Le secteur de la construction (+36,0%) connaîtrait une évolution notable après sa bonne tenue en 2013. Cette évolution serait due à la poursuite des projets d'investissements publics et privés initiés en 2013 et à l'entame de nouveaux projets publics dès 2014, notamment la réhabilitation massive de la voirie à Abidjan et dans les grandes villes de l'intérieur (Mobilisation de 130 milliards par le Fonds Entretien Routier), les logements sociaux (chantiers de Bouaké, d'Anyama, de Bassam, en plein essor), le barrage de Soubré, etc.

L'énergie

Le segment énergie électrique et eau connaîtrait une hausse de 6,2% due essentiellement à l'accroissement de la production d'électricité de 9,5%. Cette progression continue est le fait des investissements réalisés dans ce secteur.

Concernant les produits pétroliers, ils seraient en hausse de 26,9% tirée principalement par la croissance de la demande nationale.

Le transport

Le secteur du transport enregistrerait une augmentation de 10,8% en 2014 qui s'appuie sur la progression de tous ses compartiments (Aérien, maritime, terrestre et ferroviaire). En effet, il bénéficierait des effets positifs des nouveaux projets routiers entrepris par le Gouvernement, de la reconquête du marché de l'arrière-pays et du renouvellement progressif du parc auto. En outre, la consolidation des activités de Air Côte d'Ivoire avec l'augmentation de sa flotte et l'ouverture des vols domestiques, les réformes au niveau des ports et le renforcement du Chemin de fer Abidjan-Ouaga sont des atouts majeurs pour raffermir les sergents respectifs.

L'activité commerciale

L'activité commerciale évoluerait positivement en 2014 de 12,5% en rapport avec la reprise de la consommation et le rebond de l'activité économique. En outre, la hausse des salaires dans le secteur public et privé décidée par le Gouvernement ainsi que l'augmentation du revenu agricole issue des réformes dans les filières café-cacao et coton-anacarde (prix rémunérateurs garantis au producteur) devrait soutenir la demande des biens finaux.

Les mines

Le secteur des mines connaîtrait une contraction de 8,9% due essentiellement à une baisse des productions de pétrole brut (-25,4%) et d'or (-3,3%) et ce, malgré la bonne progression des productions de gaz naturel (+3,7%) et de manganèse (+17,9%). Cette évolution fait suite au déclin naturel des différents champs qui a entraîné la baisse de la production de pétrole brut des puits CI 11 (-24,0%), CI 40 (-22,3%) et CI 26 (-7,5%).

L'administration

Le secteur non marchand connaîtrait une augmentation (9,1% contre 3,1% en 2013) du fait de la poursuite du recrutement dans le secteur public, notamment dans l'éducation-formation, la santé et la sécurité.

CONCLUSION

L'année 2013 est caractérisée par un raffermissement de la croissance. Cette performance s'appuie d'une part, sur la poursuite et le renforcement des réformes structurelles et, d'autre part, sur la mobilisation effective des financements attendus pour la mise en œuvre des projets du Gouvernement. Le taux de croissance économique est estimé à 8,7% en 2013 contre 9,8% en 2012.

Cette croissance est principalement tirée au niveau de l'offre par les branches agriculture d'exportation, extraction minière, construction et autres services. S'agissant de la demande, la croissance s'est appuyée sur une hausse soutenue de la consommation finale et des investissements tant privés que publics. Le taux d'investissement s'est établi à 16,5% contre 13,6% en 2012.

Les projections pour l'année 2014 s'inscrivent dans la poursuite de la mise en œuvre du PND 2012-2015 dans un environnement sociopolitique stable marqué surtout par l'accélération des principaux chantiers du Gouvernement.

S'appuyant sur un certain nombre de réformes structurelles, de mesures de politique économique et fort de la dynamique des investissements publics et privés, le taux de croissance économique ressortirait à 10% avec un taux d'investissement de 20%.

La consolidation de la croissance s'appuierait au niveau de l'offre sur les activités manufacturières et les services et, du côté de la demande, principalement sur les investissements et la consommation finale.

III-3-L'impact des allègements PPTE, IADM, et C2D sur l'économie ivoirienne

L'atteinte du point d'achèvement de l'Initiative PPTE par la Côte d'Ivoire, insufflera une nouvelle dynamique à l'économie ivoirienne pour soutenir durablement le développement socio-économique de ce pays.

La décision d'approbation du dossier ivoirien par les Conseils d'Administration du FMI et de la Banque Mondiale, a permis au pays de bénéficier d'un allègement important du stock de sa dette extérieure bilatérale et multilatérale, notamment dans le cadre du Club de Paris et de l'IADM.

Pour rappel, le stock de la dette extérieure de la Côte d'Ivoire avant l'atteinte du point d'achèvement s'élevait à 6 264,16 milliards de FCFA au 31 décembre 2011, soit 55,8% du PIB. Ce stock comprenait 3 356,59 milliards de FCFA, soit 53,58% dus aux créanciers du Club de Paris et 1 486,75 milliards de FCFA, soit 23,73% dus aux créanciers multilatéraux.

A la faveur des négociations consécutives au point d'achèvement de l'initiative PPTE, la Côte d'Ivoire a bénéficié d'une annulation sur le stock de sa dette au 30 juin 2012, à hauteur de 3 981,56 milliards de FCFA, dont 3 036,74 milliards de FCFA de la part des créanciers bilatéraux du Club de Paris et 944,82 milliards de FCFA de la part des créanciers multilatéraux.

A la suite des annulations obtenues dans le cadre de la mise en œuvre de l'initiative PPTE, le nouveau stock de la dette extérieure au 31 décembre 2012 (non compris le nouveau stock éligible au C2D) ressort à 2 392,98 milliards de FCFA soit 19% du PIB.

En ce qui concerne la contribution des créanciers multilatéraux, le pays a bénéficié systématiquement d'une annulation de 944,82 milliards de FCFA, dont 924,11 milliards de FCFA, dans le cadre de la mise en œuvre de l'Initiative d'Allègement de la Dette Multilatérale (IADM). La réduction IADM a été accordée par la Banque Mondiale (IDA) à hauteur de 797,04 milliards de FCFA et par le Groupe de la BAD (FAD) à hauteur de 127,07 milliards de FCFA. Une annulation de 20,07 milliards de FCFA sera accordée par les autres multilatéraux au titre de l'allègement PPTE.

S'agissant de la dette bilatérale, un stock de 3 036,74 milliards de FCFA a été annulé par les créanciers du Club de Paris dont un encours de C2D d'un montant de 1486,23 milliards de FCFA. En effet au-delà d'une simple annulation de dette, la France accorde à la Côte d'Ivoire une réduction de sa dette par le mécanisme du Contrat de Désendettement et de Développement (C2D). Suivant ce mécanisme, les flux d'échéances issus de l'encours de dette éligible au C2D seront reprogrammés par tranche de C2D. Ainsi, dès le remboursement des échéances des C2D, les autorités françaises reverseront au pays, sous forme de dons, les montants équivalents aux échéances payées pour le financement des programmes ciblés. Le stock de la dette éligible au C2D qui se chiffrait à 1486,23 au point d'achèvement, s'élève à 1491,99 milliards de FCFA au 31 décembre 2012, compte tenu des intérêts courus sur le deuxième semestre de l'année 2012. Une première tranche de C2D (2012-2015) d'un montant de 630 millions d'euro a été conclue entre la France et la Côte d'Ivoire en décembre 2012.

Tableau 1 : Ratios de la dette

	Montant mds FCFA	Stock dette ext. / PIB (%)	Normes
<i>Stocks au 31 déc. 2011 (avant Point d'achèvement PPTE)</i>	6 264,8	55,8%	
<i>C2D France au 31-12-2012</i>	<i>1 491,99</i>		
Stocks au 31 déc. 2012 (après Point d'achèvement PPTE) hors C2D	2 392,98	19%	< 40%
Stock dette intérieure	2 289,97		
Total Stock Dette Publique au 31 déc 2012 hors C2D	4 682,95	37%	< 70%

Pour mémoire		Normes de viabilité de la dette		
PIB 2012 (DCPE)	12 600		40%	
PIB 2011 (DCPE)	11 360			
		Critère de convergence UEMOA		
			70%	

Au lendemain des mécanismes d'allègement de la dette multilatérale et bilatérale, la Côte d'Ivoire aura les capacités nécessaires pour le redémarrage de son économie. Le nouveau stock de la dette extérieure qui ramène le service annuel moyen de la dette de 500 milliards de FCFA avant PPTE à 300 milliards de FCFA après le point d'achèvement, dégage une marge importante pour l'économie et permet d'impulser la croissance par un accroissement de l'investissement dans les secteurs d'activité générateur de croissance.

De plus, la création récente du CNDP par décret n°2011-424 du 30 novembre 2011, permettra au pays d'encadrer les nouveaux emprunts en vue d'éviter un nouveau surendettement.

IV. PRESENTATION DE L'EMETTEUR « TRESOR PUBLIC »

La Direction Générale du Trésor et de la Comptabilité Publique est une administration financière publique régie par le décret n° 2011-222 du 07 septembre 2011, portant organisation du Ministère de l'Economie et des Finances.

IV.1. Missions

La Direction Générale du Trésor et de la Comptabilité Publique est chargée :

Dans le domaine du Trésor :

- de définir la politique et d'assurer la gestion administrative et comptable de la trésorerie de l'Etat ;
- d'assurer la gestion administrative, financière et comptable de la dette publique ;
- de conduire les relations financières avec l'extérieur ;
- de élaborer et d'appliquer la réglementation relative aux institutions mutualistes et coopératives d'épargne et de crédit ;
- de collecter l'épargne publique ;
- d'élaborer et d'appliquer la réglementation relative aux organismes chargés du crédit, des assurances et des opérations boursières en liaison avec la Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO) et la Commission Bancaire de l'Union Monétaire Ouest Africaine ;
- de définir la politique monétaire et bancaire en collaboration avec la BCEAO;
- de veiller à la clôture des opérations de liquidation des organismes publiques et para publiques ;
- de veiller à la surveillance des entreprises sous-tutelle.

Dans le domaine de la comptabilité publique :

- d'exécuter et de contrôler les opérations des budgets de l'Etat, des Etablissements Publics Nationaux (EPN) et les Collectivités Territoriales;
- d'assurer la garde et le maniement des deniers publics ;
- d'élaborer et d'appliquer la réglementation de la comptabilité publique ;
- de veiller à la tenue de comptabilité de l'Etat, des EPN et des Collectivités Territoriales ;

IV.2. Organisation

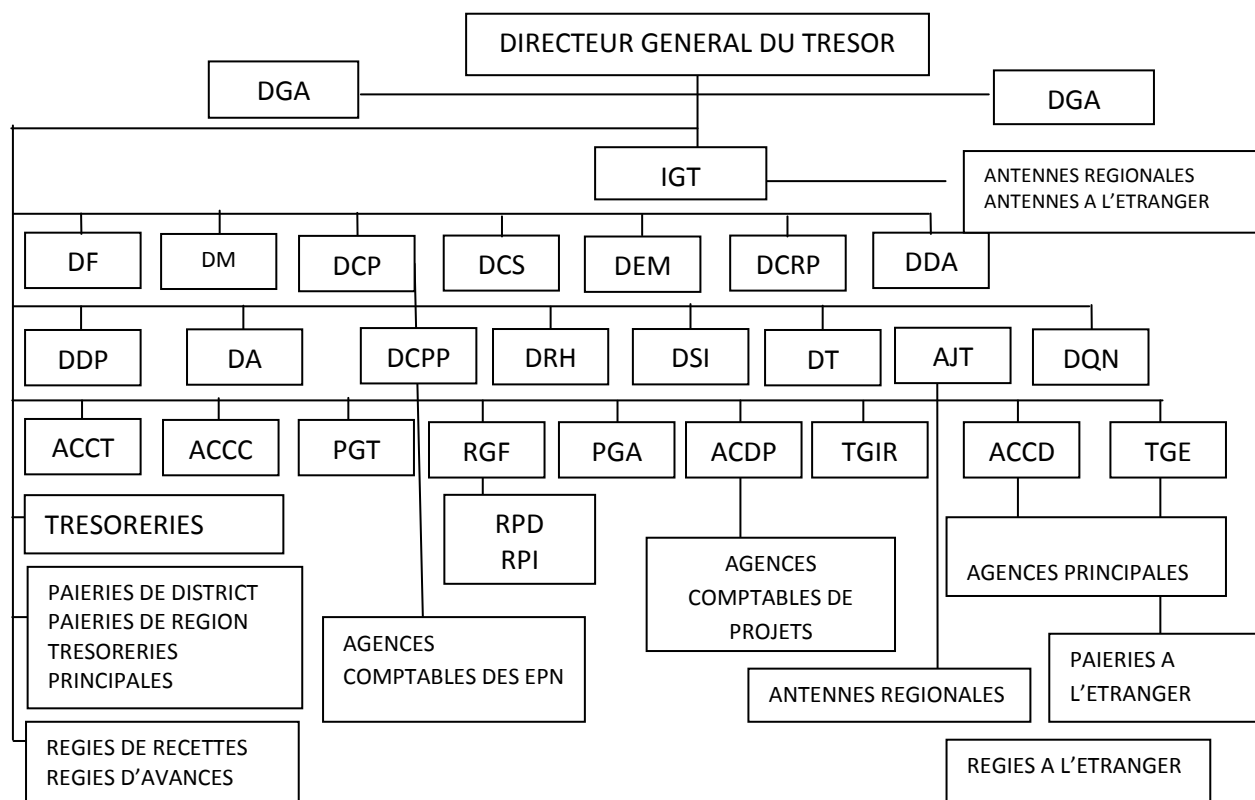
L'administration du Trésor Public est placée sous l'autorité du Directeur Général du Trésor et de la Comptabilité Publique qui lui-même relève de l'autorité directe du Ministre auprès du Premier Ministre chargé de l'Economie et des Finances. Pour l'accomplissement de ses missions, le Trésor Public dispose de 3 788 agents répartis entre 562 postes comptables et des services non comptables

Ce sont :

- l'Inspection Générale du Trésor ;
- 15 Directions Centrales ;
- 09 Postes Comptables Généraux ;
- 48 Trésoreries Générales ;

- 12 Paeries de Districts ;
- 31 Paeries de Régions
- 86 Agences Comptables d'Etablissements Publics Nationaux (EPN) ;
- 49 Trésoreries Principales ;
- 80 Trésoreries ;
- 47 Paeries à l'Etranger ;
- 13 Agences de l'Agence Comptable Centrale des Dépôts (ACCD).
- 14 Agences Comptables des projets (ACDP)
- 03 Recettes de produits Divers
- 149 Recettes Principales et Recettes des Impôts
- 05 Recettes Principales des Douanes

ORGANIGRAMME



LEGENDE

AJT : Agence Judiciaire du Trésor
 ACCC: Agence Comptable des Créances Contentieuses
 ACCD: Agence Comptable Centrale des Dépôts
 ACCT : Agence Comptable Centrale du Trésor
 ACDP : Agence Comptable de la Dette Publique
 DA : Direction des Assurances
 DCP : Direction de la Comptabilité Publique
 DCPD: Direction de la Comptabilité Parapublique
 DCRP: Direction de la Communication et des Relations Publiques
 DCS: Direction de la Coordination Statistique
 DDA : Direction de la Documentation et des Archives
 DDP: Direction de la Dette Publique
 DEMO : Direction des Etudes, des Méthodes et Organisation

DF: Direction de la Formation
 DGA : Directeur Général Adjoint
 DQN: Direction de la Qualité et de la Normalisation
 DM : Direction de la Microfinance
 DRHMG: Direction des Ressources Humaines et des Moyens G.
 DSI: Direction des Systèmes d'information
 DT: Direction du Trésor
 IGT: Inspection Générale du Trésor
 PGA : Paierie Générale des Armées
 PGT : Paierie Générale du Trésor
 RGF: Recette Générale des Finances
 TGE : Trésorerie Générale pour l'Etranger
 TGIR : Trésorerie Générale des Institutions de la République

IV.3 – Démarche Qualité

Le Trésor Public de Côte d'Ivoire s'est engagé depuis 2003 dans une démarche Qualité en vue, notamment, de :

- satisfaire durablement les attentes et les exigences de ses clients et partenaires économiques ;
- consacrer en tout point la notion de bonne gouvernance, en vue de consolider ses performances institutionnelles, l'efficacité et la qualité de ses prestations de services ;
- crédibiliser son action administrative en se conformant aux normes internationales en vigueur.

L'objectif pour le Trésor Public de Côte d'Ivoire est de démontrer sa capacité à donner confiance et à satisfaire ses clients et partenaires au développement, à chaque fois, à première demande et en amélioration continue.

Après avoir remporté le Prix Ivoirien de la Qualité – Edition 2003 et le Grand Prix de la Maîtrise Qualité – Edition 2004, le Trésor Public de Côte d'Ivoire a entrepris de certifier son Système de Management Qualité sur l'échiquier international, à partir de son centre Pilote : la Trésorerie Générale de Yamoussoukro, représentant la circonscription financière de la capitale politique de la république de Côte d'Ivoire.

Ainsi, depuis le 28 octobre 2008, la Trésorerie Générale de Yamoussoukro a obtenu la certification ISO 9001 sous le numéro de qualification 2008 / 32 785 ; devenant ainsi la première administration publique financière en Afrique à recevoir cette distinction de référence internationale. De plus, ce certificat a été renouvelé en 2012.

En plus de ce service, l'Agence Comptable de la Dette Publique (ACDP) a également brillamment obtenu sa certification ISO 9001 Version 2008 en 2011 (Certificat n° 2011/42605 valable du 1^{er} /12/2011 au 30/11/2014). L'ACDP est le poste comptable général du Trésor Public qui a en charge la gestion comptable de la dette et des projets cofinancés. A ce titre, elle est une interface importante entre les bailleurs, les partenaires au développement et l'Etat de Côte d'Ivoire.

Il est désormais prévu la certification globale des services du Trésor Public.

IV.4 – Observatoire de l'Ethique et de la Déontologie du Trésor Public

Pour s'inscrire dans le processus de bonne gouvernance, les agents du Trésor Public ont de façon consensuelle adopté un Code d'Ethique et de Déontologie.

Ce Code est un référentiel de comportement qui vise à inculquer des valeurs morales, intellectuelles et professionnelles à tous les agents.

Pour veiller à son application la Direction Générale du Trésor et de la Comptabilité Publique (DGTCP) a créé, par décision n°1985/MEF/DGTCP/CE du 22 juillet 2011, l'Observatoire de l'Ethique et de la Déontologie du Trésor Public (OED-TP).

Cet organe comprend neuf (9) membres nommés par décision n°435/MEF/DGTCP/DEMO du 3 novembre 2011. Il a été officiellement installé le 12 juin 2012. Il est un organe de veille permanente, qui a pour mission de se prononcer sur les cas de manquements aux règles d'éthique et de déontologie.

A ce titre, il est chargé de :

- contribuer, par la sensibilisation et l'information, au développement de l'éthique et au respect des dispositions du Code d'Ethique et de Déontologie des Agents du Trésor Public ;
- mettre en œuvre les actions visant à permettre aux agents de s'approprier les valeurs prônées par le Code d'Ethique et de Déontologie;
- recevoir les plaintes des usagers/clients victimes des manquements aux règles d'éthique et de déontologie par les services du Trésor Public et de les entendre ;
- recevoir les plaintes des agents victimes des manquements aux règles d'éthique et de déontologie et de les entendre ;
- mener toutes investigations pour s'assurer de la véracité des faits portés à sa connaissance ;
- suivre, en relation avec les services concernés, la mise en œuvre des réponses données aux préoccupations exprimées par les usagers/clients ;
- recueillir les cas de satisfaction avérés exprimés par les usagers/clients.

L'Observatoire de l'Ethique et de la Déontologie du Trésor Public est donc un cadre qui est offert par la Direction Générale du Trésor et de la Comptabilité Publique aux usagers. Il est le cadre idéal pour exprimer toutes les préoccupations relatives au fonctionnement des services.

Avec cet organe, le Trésor Public s'inscrit dans une dynamique de bonne gouvernance et de transparence.

V. ANNEXES

DIRECTIONS NATIONALES DE LA BCEAO

Siège social : DAKAR, AVENUE Abdoulaye FADIGA

Boîte postale : 3108

Téléphone : (221) 839 05 00 FAX : (221) 823 93 35 et 822 61 09

Télex : BCEAO 21 833 SG, 21 815 SG, 21 530 SG

Site Internet : [http : // www. Bceao.int](http://www.Bceao.int)

BENIN

Cotonou, Avenue JEAN Paul II

01 Boîte Postale : n° 325 RP

Tel : (229) 31 24 66 – 31 37 82

Télex : 5 211 BCEAO COTONOU

Téléfax : (229) 31 24 65

NIGER

Niamey, rue de l'Uranium

téléphone : (227) 72 33 30 et 72 33 40

télex : BCEAO 5 218 NI

Téléfax : (227) 73 47 43

BURKINA

Ouagadougou

Avenue Gamal Abdel Nasser

Boîte Postale : N° 356

Tel : (226) 30 60 15/16/17

Télex : 5 205 BCEAO BF

Téléfax : (226) 50 31 01 22

SENEGAL

Dakar, Boulevard du Général de Gaulle

Angle Triangle Sud

Boîte Postale : n° 3159

tel : (221) 889 45 45

Télex : BCEAO SG 21 839

Téléfax (221) 823 57 57

COTE D'IVOIRE

Abidjan, Angle Boulevard BOTREAU- Roussel et avenue
Delafosse

BP: N° 01 1769 Abidjan 01

Tel : (225) 20 20 84 00

(225) 20 20 85 00

Telex: NC ABJ CI 23 474 -23 761 -23 607

Telefax: (225) 20 22 28 52

(225) 20 22 00 40

TOGO

Lomé, Rue Abdoulaye FADIGA

BP: n° 120

Tel: (228) 221 53 84

Telex : 5216 BCEAO TO

Telefax : (228) 221 76 02

MALI

Bamako, Boulevard du 22 Octobre 1946

BP : n° 206

Tel : (223) 222 25 41/ 222 54 06

Telex : 2574 BCEAO BAMAKO

Téléfax : (223) 222 47 86

GUINEE BISSAU

Bissau, Boîte Postale : n° 38

Tel : (245) 21 55 48 -21 41 73

CÔTE D'IVOIRE
DIAW GEORGES
CHEF DE SERVICE DU CREDIT ET DE LA MICROFINANCE
(225) 20 20 88 72